



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien de voies privées par la Municipalité de Wentworth-Nord dans le secteur de Laurel pour la période hivernale décrits ci-dessous :

Règlement 2025-614 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la 23^e rue pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;

Règlement 2025-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Sonia et Chantal pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;

Règlement 2025-576 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;

Règlement 2025-578 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel pour la période hivernale 2025-2026;

Règlement 2025-596 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Huguette pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;

Règlement 2025-573 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Vert pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;

Règlement 2025-572 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;

Règlement 2025-579 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des chemins Rozon et René pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2025 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité <https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/>

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 8^e jour d'octobre 2025

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 8^e jour d'octobre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour d'octobre 2025.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier